



## ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2014 MODE D'EMPLOI

L'ensemble des agents de la DGAC et de Météo-France est appelé à voter du 2 au 4 décembre 2014 afin d'élire leurs représentants pour une durée de 4 ans (2015-2018).

Conformément à la nouvelle loi sur le dialogue social et la représentativité, chaque agent votera 3 fois, soit directement à l'urne, soit par correspondance pour ceux qui en feront la demande auprès de leur service :

- pour le CT Ministériel,
- pour le CT de Réseau de sa Direction / Service (DSAC, DSNA, ENAC, Polynésie, STAC, SNIA, SSIM, SCR, WF, NC, BEA, Météo),
- pour la CAP/CCP/CAO de son corps.

Seuls les votes pour les CT de Réseau permettent de déterminer la représentativité d'une organisation syndicale au sein du Ministère, de la DGAC et de Météo. Les votes en CAP, CCP et CAO permettront d'élire des représentants du corps mais ne déterminent pas la représentativité. Un syndicat est représentatif dans un CT de Réseau s'il réunit au moins 10% des suffrages ou a un siège au CT.

Les résultats des CT de Réseau s'additionnent pour créer le CT DGAC. Un syndicat est représentatif à la DGAC s'il réunit au moins 10% des suffrages ou obtient un siège au CT DGAC.

Seuls les syndicats représentatifs peuvent négocier avec l'administration des accords pour défendre les droits des personnels et obtenir des avancées. FO est représentatif au CT Ministériel, au CT DGAC et dans les CT de Réseau (DSAC, DSNA, ENAC....) et au CT Météo-France .

FO, premier syndicat dans la Fonction Publique d'Etat, présente tout naturellement des listes de candidats dans l'ensemble des CT, des CAP/CCP et au CT Ministériel.

FO est l'un des seuls syndicats représentatifs à la DGAC, à Météo-France et au Ministère à défendre l'ensemble des corps grâce à son organisation structurelle qui permet, au sein de la FEETS/FO, de regrouper l'ensemble des adhérents et militants des syndicats FO de la DGAC et de Météo-France, et de pouvoir intervenir au niveau local, national et ministériel.

Voter pour les listes présentées par **FORCE OUVRIERE** c'est s'assurer d'être défendu par des représentants **professionnels, libres et indépendants**.

**Du 2 au 4 décembre 2014 VOTEZ pour les listes FO**

